

## ANNEXE B

D'après le budget principal de 1977-78. Le montant accordé par les présentes est de \$32,400,000.00, soit les six douzièmes du montant du poste dudit budget que contient la présente annexe.

SOMME accordée par la présente loi à Sa Majesté pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978 et fins auxquelles elle est accordée.

N° du crédit	Service	Montant	Total
		\$	\$
	<b>CONSEIL DU TRÉSOR</b>  PROGRAMME DES ÉVENTUALITÉS DU GOUVERNEMENT ET PROGRAMMES FINANCÉS PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE		
10	Emplois d'été pour les étudiants et emplois des jeunes—Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour ajouter des sommes à d'autres crédits en vue de couvrir les frais se rapportant aux emplois et aux activités d'été des étudiants et aux emplois des jeunes.....		*64,800,000
	*Total net \$32,400,000.00		